INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, 27 NOVEMBRE 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 27 novembre 2023 à 20h00 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Frédéric Lagacé, M. Jean Lachance, M. Luc Blouin, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Nancy Clavet, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à Monsieur Jean Lapointe, Maire et tous les conseillers et conseillère.

Ordre du jour

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023**
2. **Recommandation de paiement à Gilles Audet Excavation Inc. - Décompte numéro 1 et 2**
3. **Paiement d'une facture d'honoraires professionnels à Englobe – Contrôle qualité des matériaux**
4. **Paiement d'une facture d'honoraires professionnels à EMS – Surveillance des travaux de réfection de la Côte Lafleur**
5. **Taxes d'accise 2019-2023 Programmation révisée numéro 7**
6. **Achat d'un nouveau variateur de vitesse Eaton pour le poste PS4**
7. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-404 concernant le fonctionnement du comité consultatif de l'urbanisme**
8. **Période de questions**
9. **Levée de l'assemblée**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-11-230

Il est proposé par M. Alexandre Gagnon, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2023-11-231
N° de résolution ou annotation

2. Recommandation de paiement à Gilles Audet Excavation Inc. - Décomptes numéro 1 et 2

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-109 octroyant le contrat à l'entreprise Gilles Audet excavation Inc. pour la réfection de la Côte Lafleur;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 59 057.43$ incluant les taxes et la recommandation de paiement de l'ingénieur de EMS, en date du 7 novembre 2023 ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 268 295.60$ incluant les taxes et la recommandation de l'Ingénieur de EMS, en date du 23 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu d'autoriser le paiement de la somme de 327 353.03$ incluant les taxes, à l'entreprise Gilles Audet excavation Inc. à même le règlement d'emprunt numéro 2023-399 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-232

2. Paiement d'une facture d'honoraires professionnels à Englobe – Contrôle qualité des matériaux

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2023-08-149 la municipalité a accordé à Englobe le contrat de surveillance et de contrôle des matériaux dans le projet de réfection de la Côte Lafleur pour un montant de 19 076.26 plus taxes ;

ATTENDU la réception d'une facture d'honoraires d'un montant de 1 163.15$ en date du 16 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu d'autoriser le paiement de la somme de 1 163.15$ plus les taxes, à Englobe, à même le règlement d'emprunt numéro 2023-399 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-233

3. Paiement d'une facture d'honoraires professionnels à EMS – Surveillance des travaux de réfection de la Côte Lafleur

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2023-04-066 la municipalité a accordé à EMS le contrat de surveillance des travaux de réfection de la Côte Lafleur, au montant de 14 000 $ Plus taxes ;

ATTENDU la réception d'une facture d'honoraires d'un montant de 5 824.25$ en date du 22 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu d'autoriser le paiement de la somme de 5 824.25$ plus taxes, à EMS, à même le règlement d'emprunt numéro 2023-

N° de résolution ou annotation

399 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-234

4. Taxes d'accise 2019-2023 Programmation révisée numéro 7

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu ce qui suit :

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- **QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- **QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

- **QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2023-11-235
N° de résolution ou annotation

5. Achat d'un variateur de vitesse neuf Eaton pour le poste PS4

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer l'achat d'un variateur de vitesse neuf pour le poste PS4, en remplacement de celui de la pompe 2 au poste sp4 ;

ATTENDU QUE la pièce à changer s'élève à 3 295.98$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission de Gaétan Bolduc, en plus des frais d'installation ;

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine, et il est résolu d'autoriser l'achat d'un variateur de vitesse neuf, tel qu'indiqué sur la soumission datée du 6 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-236

6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-404 concernant le fonctionnement du comité consultatif de l'urbanisme

Avis de motion et de présentation est donné par M. Frédéric Lagacé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 2023-404 concernant le fonctionnement du comité consultatif de l'urbanisme.

Le projet de règlement numéro 2023-404 est présenté. Il a pour objet d'établir les règles de régie interne du comité consultatif de l'urbanisme et de prévoir les mandats des membres.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-237

7. Demande de commandite – Club de l'amitié et des aînés

ATTENDU QUE le 14 décembre 2023, le Club de l'Amitié et des Aînés sera l'hôte du souper de Noël ;

ATTENDU QU'une demande d'une contribution financière de 500$ a été déposée à la municipalité, le 23 novembre 2023 ;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu d'accorder au Club de l'Amitié et des Aînés une contribution de 500$ pour l'achat de prix de présence auprès des commerçants de l'Île d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

9. Période de questions

Une période de questions est tenue. Le Conseil a pris acte des questions et commentaires qui ont été posés.

2023-11-238

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Frédéric Lagacé à 20h17.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Le maire Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Lapointe, maire

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 27 novembre 2023;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 27 novembre 2023.

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans